

## Jean-Baptiste André Godin à Pinart et Cie, 13 février 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (11r, 12v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Pinart et Cie, 13 février 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/41771>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 février 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Pinart et Cie](#)

Lieu de destination Marquise (Pas-de-Calais)

## Description

Résumé Approvisionnement en fonte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Godin rappelle à Pinart et Cie les termes de leur convention fixée le 17 octobre 1861 relative à la livraison de 2 000 tonnes de fonte n° 1, et ce qu'on entend par fonte n° 1. Il fait grief à Pinart et Cie de lui avoir livré une fonte dure à la lime tandis que ceux-ci protestent de sa bonne qualité. Godin le menace d'établir par des moyens légaux la qualité de la fonte et de leur intenter un procès.

## Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Conflit](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Procédure \(droit\)](#), [Transport de marchandises](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

11  
Guise le 19 février 1661

Messieurs Céniart et

Vos lettres les plus récentes me parraissent  
être un résumé complet de nos conversations il me  
paraît donc urgent de les remettre dans vos yens  
notre lettre du 17 de ce mois dit nous vous livrerons  
de ce que le prochain au 20 de ce 1661 2000 tonnes  
de fonte n° 8 qualité supérieure. Ma lettre  
du 26 vous rappelait. Vous devrez me livrer  
2000 tonnes de fonte de maillage en n° 8 de  
qualité supérieure et à une très résistance  
et donc à la lime dans la fonte des pierres  
mines que comporte ma fabrication comme  
je le suis le bonnes fontes que vous m'avez  
littéralement livrées

Dans le langage des maîtres de forges  
la fonte n° 8 est sur la fonte de première  
qualité et fonte à des caractères sur lesquels  
vous la livrerez. Je bien entre vous il a  
été dit et cela par vous même que vous  
me livreriez du n° 8 de qualité supérieure  
et auquelque que vous m'avez rappelé des fontes  
ayant les caractères appartenant de nos maillages  
fontes et dont à l'emploi son obtient que des  
pierres si l'ars a la lime qui est impossible  
de faire usage vous maintenez que vos fontes  
sont conformes à nos conversations et que vos  
fontes sont bonnes. les fontes sont plus légères  
que les paroles. et dès que vous m'avez livré

21  
civisme je vais être obligé de la faire établir  
par des moyens légaux et cela ne sera pas  
difficile.

votre lettre du 9 semble être un abandon  
de vos obligations tel est mon avis il manquent  
de vous rappeler que cette lettre de 30 octobre  
évoque une indemnité de 100 francs pour  
la quantité de poitrine que vous me livrerez pas  
dans les délais et que la publication dans toute la  
mauvaise qualité que je m'peux employer  
est plus préjudiciable que l'absence de toute  
livraison car la fausse qualité dans laquelle  
vous livrez gâterait ma réputation et mon appétit  
ailleurs et je suis au diapour ne pourra faire  
il me faut de tout cela servir quinze francs  
quels que soient bien loin de vivre posséder  
vous et que pourtant la faible situation que  
vous me faites me me permet pas de différer  
plus longtemps si vous livrez un moyen  
à ma préparation pour me faire de la  
douleur agravie mes malheurs une évidente

Godard